



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ET CENTRES  
LESBIENS, GAYS, BI, TRANSGENRES ET INTERSEXES  
EN FRANCE

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

5 octobre 2023

Football, Homophobie, Sanctions

*Football, homophobie et sanctions*

***Oui, sévir et sans état d'âme !***

**FÉDÉRATION LGBTI+**

**Fédération des associations et Centres Lesbiens, Gays, Bi, Transgenres et Intersexes en France**

c/o Équinoxe, 5 Place Carnot, 54000 Nancy - [www.federation-lgbti.org](http://www.federation-lgbti.org) - [contact@federation-lgbti.org](mailto:contact@federation-lgbti.org)

Association loi 1901, créée le 13 juillet 2003, déclarée le 5 novembre 2003 en préfecture du Nord, n° W595003560,  
insertion au Journal officiel le 22 novembre 2003, transférée en préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Siret n° 479 705 501 00027. **FÉDÉRATION LGBTI+®** marque déposée, tous droits réservés

*Dans un entretien à l'hebdomadaire le Point, le 4 octobre dernier, Yohann Lemaire (président de l'association Foot ensemble) préconise de « faire la pédagogie » et pointe le caractère « contre-productif » des sanctions destinées à punir l'homophobie dans les stades de football. Il réitère ainsi des propos tenus sur France Info le 2 octobre dernier. Ce positionnement ne correspond ni à celui majoritaire du mouvement LGBTI+ de France, ni à celui de la Fédération LGBTI+. Au contraire, la Fédération LGBTI+ se reconnaît davantage dans celui de Rouge Direct : elle l'a fermement condamné comme irresponsable, aux côtés de l'association Bleus et Fiers.*

## **Sanction et prévention... dans cet ordre !**

Il faut cesser d'opposer prévention et sanctions. Quel que soit le contexte, les sanctions pénales ou disciplinaires ont toujours une vertu pédagogique imparable... Mais encore faut-il qu'elles soient appliquées. Or, comme l'ont rappelé les associations précitées : dans le football, elles ne le sont pas assez... voire pas du tout !

Si les sanctions ne suffisent pas à elles seules à résorber la gangrène de l'homophobie dans les stades, il existe aujourd'hui un consensus parmi les associations LGBTI+ de France : quel que soit le contexte, il faut sévir, clairement et sans état d'âme. Quand les joueurs, les groupes de supporters et les dirigeants des associations sportives auront compris les enjeux et les risques réels, alors – peut-être – se décideront-ils enfin à engager sérieusement le travail de prévention auprès de la communauté du football.

C'est d'ailleurs précisément ce qu'a exprimé, jeudi 24 septembre dernier, la ministre des Sports, Amélie Oudéa-Castéra. À la suite des saillies homophobes lors du match PSG-OM du dimanche précédent, la ministre a ainsi déclaré qu'il faudrait revoir « le protocole d'arrêt des matchs en cas de chants homophobes, en cas d'incitation à la haine ». Nous lui donnons le point !

## **L'homophobie ne souffre aucune justification !**

Cependant, il faut également rappeler que l'homophobie n'est pas une opinion, qu'aucun prétendu « folklore » ne la justifie, et que ce n'est pas seulement une infraction aux règles du football. C'est avant tout un délit... Un arrêt de match est donc bien peu de choses au regard de ce qu'encourent, ou plutôt de ce que devraient encourir, les auteurs de chants sexistes et homophobes bien trop fréquents dans le soi-disant « monde du football ».

Nous constatons, pour notre part, que le « monde du football » n'est ni un monde à part, ni une zone de non-droit - pas davantage que les écoles ou les salles de cinéma. Hors du stade ou

## *Homophobie et football – Oui, sévir et sans état d'âme*

après un match, tout supporter homophobe redevient collègue de travail, camarade de lycée ou membre de sa propre famille : un homophobe avec le sentiment d'impunité en plus.

Les lois et les règlements doivent donc s'appliquer à tous les homophobes, avec ou sans maillot, dans les gradins, sur les terrains de jeu comme partout ailleurs sur le territoire !

### **Contact**

- **Kévin GALET-IEKO**, porte-parole

+33 6 62 19 28 45

porte-parolat@federation-lgbti.org

- **Antonin LE MÉE**, porte-parole adjoint

porte-parolat@federation-lgbti.org